La Balsamine de l'Himalaya

Impatiens glandulifera Royle

La Balsamine de l'Himalaya, également appelée Balsamine géante ou Impatience de l'Himalaya, est une plante herbacée annuelle originaire d'Asie centrale et orientale.

Ses modalités d'apparition en Europe sont bien documentées : on sait ainsi que des graines furent pour la première fois envoyées au jardin de Kew Garden en Angleterre depuis l'Himalaya. Elle fut ensuite cultivée en 1842 au Jardin des plantes de Paris et en 1873, au Jardin des plantes de Montpellier.

On l'observa pour la première fois en dehors de jardins en 1897 : la plante a alors été observée au bord d'un cours d'eau dans les Pyrénées Orientales. C'est au cours de la deuxième moitié du XX^{e} siècle que la plante a montré tout son potentiel envahissant en se propageant largement sur le territoire métropolitain.

Répartition dans les Hauts-de-France

La Balsamine géante est présente dans la quasi-totalité des bassins hydrographiques.
Sa distribution actuelle exacte est à préciser mais l'espèce semble être en extension.
On la rencontre parfois sur des linéaires importants, le long des berges de la Somme, de l'Oise, du Thérain, de la Serre et de la Maye. Sa première observation dans les Hauts-de-France date de 1959.

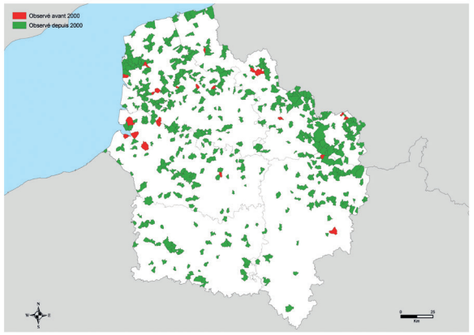

Comment reconnaître la Balsamine géante ?

C'est une plante herbacée annuelle, robuste et haute de 1 à 2 mètres. La tige est rougeâtre, dressée et peut présenter des racines adventives. Les fleurs sont longues de 2,5-4 cm, pourpres ou rarement blanches, à éperon fortement courbé. Les feuilles sont opposées ou groupées par trois et on observe des glandes à la base du pétiole. Les fruits sont des capsules longues de 2-4 cm de long.

La Balsamine de l'Himalaya

À ne pas confondre avec

Trois autres espèces dont deux exotiques :

- **la Balsamine de Balfour (*Impatiens balfourii* Hook. f.)** : elle peut atteindre 1 m de hauteur et présente des feuilles alternes et sans glandes, ainsi que des fleurs de couleur rose pâle à blanche ;
- **la Balsamine à petites fleurs (*Impatiens parviflora* DC.)** : elle est caractérisée par des fleurs de couleur jaune pâle encore plus petites et des feuilles dentées en scie ;

une espèce indigène et d'intérêt patrimonial dans les Hauts-de-France est également présente :

- **la Balsamine n'y touchez pas (*Impatiens noli-tangere* L.)**, seule Balsamine indigène en France reconnaissable à ses fleurs de couleur jaune d'or.

Biologie et écologie

Cette espèce herbacée annuelle, à germination précoce et à croissance rapide, peut atteindre près de 2 mètres. Elle se reproduit essentiellement par voie sexuée (jusqu'à 800 graines produites par plante), néanmoins le bouturage à partir des tiges et des racines est possible. La dissémination des graines s'effectue donc soit de proche en proche via le système performant d'expulsion propre au genre *Impatiens*, soit par l'intermédiaire de l'eau qui va transporter des graines le long d'un réseau hydrographique. Toutefois, la banque de semences dans le sol semble peu persistante.

La Balsamine géante se retrouve de façon caractéristique au niveau des berges de rivières, des fossés humides et des graviers de bord des cours d'eau. On peut également la trouver en situation d'ourlet forestier, de clairière et sur les terrains de dépôt. De façon plus générale, la Balsamine géante colonise préférentiellement ces milieux lorsque ceux-ci sont perturbés : berges et sols remaniés ou retournés, ripisylves coupées, etc.

Modes de propagation

La production par la Balsamine de l'Himalaya de très nombreuses graines lui permet une grande capacité de propagation. Celle-ci peut également être associée à une capacité de bouturage lorsque des fragments sont emportés par les flots ou lors des crues, permettant à la plante de coloniser rapidement l'ensemble des berges d'un cours d'eau.

© C. BLONDEL

La Balsamine géante et ses impacts

Sur l'économie et les activités humaines

En contexte alluvial, la fragilisation des berges, laissées à nu l'hiver lors des crues, accélère l'érosion et entraîne des surcoûts liés à la restauration de ces berges.

Sur la santé

La plante en elle-même ne présente pas de risque connu pour la santé humaine.

Sur l'environnement

La monopolisation des ressources nutritives et spatiales par la Balsamine géante entraîne rapidement l'apparition de formations monospécifiques denses. Ces herbiers conduisent à la disparition locale des espèces indigènes typiques des zones humides, en réduisant leur habitat disponible. Cette espèce annuelle laisse les sols nus en hiver et conduit à la fragilisation des berges en les exposant davantage aux phénomènes d'érosion. Notons également que cette espèce peut avoir des populations qui varient énormément d'une année sur l'autre en fonction des conditions climatiques. Il convient d'être attentif à ce phénomène.

Ce qu'il faut savoir avant toute intervention

Une intervention rapide permet de restreindre les moyens à mettre en place pour contrôler cette espèce : plus un foyer de colonisation est traité rapidement, moins il faudra mobiliser de ressources pour le gérer.

Toute intervention doit être coordonnée à l'échelle d'un bassin versant en partant de l'amont (populations sources des semences), en intégrant les propriétés privées où l'espèce est souvent présente (parcs, jardins...).

Plan d'action

Méthodes de gestion

L'arrachage manuel des plantes, en essayant d'extraire l'appareil racinaire, semble être la méthode la plus efficace et certainement la plus douce pour le milieu. Cette méthode est envisageable pour de petites surfaces colonisées. Se référer à la partie réglementation.

Pour des surfaces colonisées plus importantes, le fauchage est la méthode de gestion la plus efficace connue à ce jour. Celui-ci est à réaliser juste avant la floraison. Il est impératif de faucher la plante en dessous du premier nœud pour éviter toute repousse. Il est recommandé de pratiquer un deuxième fauchage trois à quatre semaines après le premier passage.

Ces deux types d'opérations sont à réaliser plusieurs années de suite afin d'éliminer les massifs de Balsamine de l'Himalaya du milieu et d'épuiser le stock de graines contenu dans le sol (la viabilité des graines est estimée à quelques années).

Suivi des travaux de gestion

Les produits de fauche ou d'arrachage seront impérativement évacués et incinérés ou stockés pour séchage en dehors de toute zone inondable : en effet, chaque fragment de la plante est susceptible de reformer un individu par bouturage.

Ces méthodes de gestion seront d'autant plus efficaces à moyen et long terme si elles sont accompagnées de travaux de renaturation des sites affectés. Par exemple, le reboisement des ripisylves à l'aide d'essences locales et adaptées (saules, aulnes, etc.) peut freiner, voire empêcher, le retour de la Balsamine de l'Himalaya.

Maintenir une veille sur les secteurs gérés de manière à prévenir d'éventuelles repousses.

Ce qu'il est déconseillé de faire

Ne pas utiliser de tondo-broyeurs qui dispersent les fragments.

L'arrêté du 12/09/2006, abrogé le 4/05/2017 interdit tout traitement chimique à moins de 5 mètres minimum de tout point d'eau, cours d'eau, étang, plan d'eau, figurant sur les cartes au 1/25000 de l'Institut géographique national. Quoi qu'il en soit, il est important de rappeler les nuisances de telles substances sur la santé humaine et sur l'environnement.